

Il y a plusieurs semaines, j'ai parlé des nombreuses lettres et des appels téléphoniques que j'avais reçus de mes commettants qui voudraient comme moi que leurs enfants grandissent dans une société paisible. J'avais alors cité M. William Gold du *Herald* de Calgary qui décrit, dans les termes suivants, le type d'individu dont notre société a peur:

La société contemporaine produit un type d'animal particulièrement sauvage, totalement dépourvu de compréhension ou de respect pour la vie d'autrui. Ces psychopathes savent très bien que ce qu'ils font est légalement et moralement mal, mais le crime n'éveille chez eux aucun sentiment de répulsion.

La société veut être protégée contre ce genre d'individu, car qui sait quelle sera la prochaine victime.

J'ai toujours rejeté l'idée que la société veut se venger. Je dis que c'est vouloir la simple justice et désirer la sécurité. La peine capitale a été appliquée au cours des siècles, car la société s'était engagée à défendre le caractère sacré de la vie. C'est un principe de droit qui veut que la sanction soit en quelque sorte proportionnée au crime. Voilà pourquoi nous avons un code criminel.

La peine capitale est fondée sur la croyance selon laquelle le meurtre est un délit si grave qu'elle exige le châtiement suprême. Pour ce qui est des scrupules de ceux que la peine capitale rebute, l'honorable Ernest Manning a fait l'observation suivante, très pertinente:

Sous ce rapport, il existe actuellement dans la société, un illogisme étrange et indéfendable. Nombre de ceux qui réclament le plus vigoureusement l'abolition de la peine capitale, parce qu'ils estiment qu'il est mal d'exécuter un meurtrier, sont souvent les mêmes qui sont les partisans de l'avortement sur demande. En d'autres mots, ils prétendent qu'il est bien de tuer délibérément un enfant innocent à naître, mais qu'il est mal de réclamer la peine capitale dans le cas d'un meurtrier qui a tué un autre homme de propos délibéré.

Un tel raisonnement me dépasse. Si nous voulons être conséquents avec nous-mêmes au sujet du droit de l'État d'imposer la peine de mort, nous devons alors rejeter l'idée qu'il s'agit de légaliser le meurtre. Si tel était le cas, un soldat qui défend sa patrie en temps de guerre et un agent de police qui se sert de son arme dans l'exercice de ses fonctions commettraient un meurtre légalisé. Je doute fort qu'un seul député soit prêt à dire qu'il faut désarmer notre armée et notre police.

● (1120)

Monsieur l'Orateur, dans les nombreux articles que j'ai eu l'occasion de lire au sujet de la peine capitale, j'ai cherché l'argument clé, la donnée statistique révélatrice, l'élément d'information nouveau qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, jeter une lumière nouvelle sur ce débat. En fait, en tant que particuliers, nous avons été trop fascinés par les chiffres pour affronter réellement la grande question: en tant que représentants élus, nous avons l'obligation morale de trancher la question de la peine capitale. Pour ma part, je ne me soustrairai pas à cette responsabilité.

A mesure que se sont constituées les sociétés organisées tout au long de l'histoire, on a reconnu que la société avait le droit d'imposer n'importe quelle sanction aux contrevenants à la loi. Chaque violation de la loi entraîne une sanction de quelque sorte. L'État qui peut incarcérer un contrevenant pour 25 ans peut certainement appliquer la peine de mort. A l'occasion des débats sur le meurtre, nous entendons les abolitionnistes prétendre que le meurtrier est le produit de son milieu et que la société doit lui manifester une certaine sympathie. Je crains, monsieur l'Orateur, que nous ne nous engagions peut-être sur la voie d'un laxisme sans frein qui nous fasse adopter la solution facile au détriment de la sécurité publique. Combien de

sympathie, je me le demande, manifeste-t-on à l'endroit de la famille et des amis des victimes de meurtriers impitoyables?

Même si le Parlement adoptait le bill C-84 et abolissait la peine de mort, j'estime que tous les citoyens du pays devraient demander au gouvernement d'une commune voix retentissante: Qu'allez-vous faire à propos de votre réputation d'indulgence en matière de criminalité? Le gouvernement actuel est allé trop loin dans son souci d'apaiser une minorité élitiste qui ne se soucie pas de la criminalité devenue effrénée. Nous avons vu à maintes et maintes reprises le gouvernement actuel se dérober devant son devoir d'appliquer la loi.

Parmi les agents du maintien de l'ordre, monsieur l'Orateur, je mentionnerai brièvement un groupe de la société dont la vie sera particulièrement mise en danger par l'abolition de la peine capitale: ce sont nos policiers et nos gardiens de prison. A une certaine époque, on admirait beaucoup les hommes en bleu, en fait on les respectait, et beaucoup de jeunes garçons rêvaient de devenir policiers. Étant donné les obstacles et les menaces auxquels doivent faire face les agents du maintien de l'ordre, doit-on conclure que ceux qui meurent dans l'exercice de leurs fonctions seront morts en vain? J'espère que non.

Le procès de Nuremberg a montré au monde, monsieur l'Orateur, que personne ne pouvait faillir à ses devoirs. Les nations libres avaient le devoir de montrer aux cruels nazis qu'elles ne toléreraient pas le meurtre en série et nous devons dire aux criminels que le meurtre ne sera pas toléré au Canada. Le Parlement ne réglera pas le problème de la criminalité en se bornant à voter pour ou contre la peine capitale, mais je soutiens qu'un vote pour son maintien est le début d'une guerre à outrance contre les méfaits du crime.

Maintenant que j'ai exposé à la Chambre les raisons pour lesquelles je demande le rétablissement de la peine de mort, j'aimerais revenir à la question de l'opinion publique, de ce que veut le public. Un jour, on nous jugera nous, les élus du Parlement, sur notre position à l'égard du bill C-84, sur notre attitude envers le crime. Nous vivons, dit-on, dans une société démocratique, c'est-à-dire une société dans laquelle le gouvernement doit exprimer la volonté du peuple. Il est bien triste de constater que certains députés ministériels poussent l'arrogance jusqu'à croire qu'ils en connaissent plus long que la vaste majorité des citoyens. Je crains fort que, quand cela se produit, nous soyons témoins de la naissance du règne des élites minoritaires.

Au moment où nous arrivons à une décision sur la peine capitale, j'espère que tous les députés tiendront compte du fait qu'il ne s'agit pas uniquement de voter pour ou contre la peine de mort, mais que, de notre vote, dépendra l'attitude et l'orientation du pays à l'endroit du crime pour des années à venir. Une société sans protection ultime peut se retrouver un jour sous le règne de la loi de la jungle. En disant cela, j'entends presque les libéraux de profession m'accuser d'être un prophète de malheur. A mon avis, il est temps de cesser de bercer les Canadiens d'illusions en leur faisant croire que tout ira bien si seulement ils suivent aveuglément. Pour ma part, j'ai plus confiance que cela dans mes concitoyens. Je ne retirerai certes aucun plaisir, aucune satisfaction, de pouvoir dire «Je vous l'avais bien dit» et j'espère vraiment que notre Parlement admettra que notre société n'est pas parfaite, que le crime existe, et enfin qu'il nous incombe de lutter contre le crime. Monsieur l'Orateur, exprimons la volonté du peuple et rétablissons la peine capitale.